

## COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

du 4 juillet 2023

**Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

**PRESENTS** : Mme WALTER Laetitia, M. BADER Hervé, Mme DE SOUSA Sandra, M. GENDRON Pierre-Julien, Mme COUTO LIMA Pastora, M. BITZBERGER David, M. BODINET Martial, Mme ONIMUS Aurélie, Mme DEHARBE Sophie, M. WALTER Patrick, M. THUET Thomas, Mme GROTZINGER Caroline, M. THUET Mathias, Mme GROSHENY-STOELBEN Angélique

\*\*\*\*\*

#### **Ordre du jour** :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023
3. Cimetière
4. Contrat de Territoire Alsace
5. Convention périscolaire 2023-2024
6. Anniversaires de mariage
7. Bons arrosage
8. Décision modificative de crédits
9. Décisions du maire dans le cadre des délégations
10. Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach
11. Divers
12. Informations

#### **Préambule** :

Rappel de la situation en France depuis l'évènement survenu à Nanterre. Tension importantes généralisées dans tout le pays. Rassemblement demandé par l'Association des Maires de France lundi 3 juillet 2023 à 12 h 00 devant la mairie. Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux personnes présentes.

L'éclairage public de nuit est en marche forcée depuis quelques jours, demande faite par la gendarmerie, par sécurité en cas d'intervention suite aux risques d'émeutes et de dégradations.

### **1. Désignation secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme WALTER Laetitia comme secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2023**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

### **3. Cimetière**

Mme GROTZINGER Caroline fait un point de situation concernant le dossier cimetière.

Sur le projet de reprise des sépultures en terrain commun, le groupe de travail avance sur les différentes activités selon le calendrier prédéfini. Aucun retard n'est à noter.

Pour la phase de régularisation qui court jusqu'à fin août 2023 :

- Pour l'instant, 35 sépultures régularisées sur les 106. Nous passons de 46 % de sépultures sans concession à 31 %.
- Le bilan final de cette phase sera fait lors de la réunion du conseil municipal de septembre 2023.

La prochaine phase, qui est la reprise des sépultures actées par arrêté municipal, est en cours de préparation :

- Les sépultures sélectionnées par le groupe de travail ont été communiquées par mail aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Les questions ou objections potentielles devront être remontées au groupe de travail d'ici début septembre pour pouvoir en discuter en amont.
- La validation de la sélection finale des sépultures sera faite lors de la réunion du conseil municipal de septembre 2023.

Le groupe de travail réfléchit également au Jardin du souvenir dont un état des lieux a été réalisé, et à une meilleure signalisation de certains emplacements notamment les bennes de tri.

Des tablettes en granite sur la partie supérieure du colombarium permettraient une meilleure répartition des ornements funéraires.

Monsieur le Maire donne connaissance du devis de l'entreprise Longhi pour la fourniture et pose de ces tablettes, d'un montant de 2 000 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux.

#### **4. Contrat de Territoire Alsace**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :**

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et de l'autoriser à le signer.

## Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
  - Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
  - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,

- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,  
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

## **5. Convention périscolaire 2023-2024**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention pour le périscolaire 2023-2024 avec les Foyers Clubs d'Alsace, transmis par mail aux conseillers municipaux le 26 juin 2023. Le coût est inférieur à celui de l'an passé et le même que pour l'année 2021-2022, avec un animateur en moins au vu de l'occupation.

Le coût global du périscolaire s'élève à 98 506 €. Il reste environ 40 000 € à charge de la Commune après déduction de la subvention CNAF PSO (4 227 €), la contribution des familles (30 478 €) et la participation de la CCARB (environ 23 000 €).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **6. Anniversaires de mariage**

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à présent, seuls les grands anniversaires de mariage tels 50 ans et 60 ans étaient honorés. La Commune envoie un panier garni et une carte personnalisée pour ces grands événements. Quelques grands anniversaires vont au-delà des 60 ans. Monsieur le Maire propose de faire également un cadeau pour les noces de palissandre (65 ans) et les noces de platine (70 ans). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. La liste des anniversaires de mariage sera mise à jour et prise en compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **7. Bons arrosage**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que certains habitants arrosent les terre-pleins et bacs publics devant leur propriété. Une dizaine de personnes est concernée. Pour les remercier, Monsieur le Maire propose de renouveler pour cette année et les prochaines années la remise d'un bon d'achat d'une valeur de 15 € valable chez l'horticulture GUYOT à Bantzenheim. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **8. Décision modificative de crédits**

Suite au changement de téléphonie, un dépôt de garantie de 515 € est nécessaire auprès du fournisseur Norest Telecom, pour la mise à disposition du matériel.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

Cpte 2188 : - 600 €  
Cpte 275 : + 600 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative de crédits.

## **9. Décisions du maire dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Concessions de terrain et au colombarium au cimetière accordées pour la période du 9 janvier 2023 au 22 juin 2023 : n° 151 à 188.

## **10. Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach**

Monsieur le Maire donne à l'Assemblée les informations suivantes :

- La première réunion sur la compétence eau a eu lieu et a rassemblé les syndicats d'eau et les distributeurs. Rumersheim était présent en tant que distributeur. Des explications sur le devenir de la compétence ont été données. Le transfert de la compétence à la CCARB sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- Nouvelle zone EcoRhéna : 47 ha sur 55 achetés par la société Liebherr. Création d'environ 300 emplois, sans compter les sous-traitants.

- Rapport d'activités : reçu par courrier ou disponible sur le site de la CCARB.

- Manifestation : 5 ponts à bicyclette le 9 juillet 2023. Le groupement transfrontalier organise cet événement qui permet aux cyclistes de se promener de Chalampé à Marckolsheim. Diverses animations seront mises en place.

## **11. Divers**

### **a. Journée Citoyenne**

Monsieur le Maire rappelle la belle ambiance de la Journée Citoyenne et le nombre de chantiers réalisés. Il adresse des remerciements à tous les participants qui étaient nombreux cette année, plus de 210 personnes étaient présentes. Mais également à l'entreprise RTL pour le sponsoring des t-shirts et plus particulièrement à Caroline et Hervé qui ont managé la journée.

### **b. Droit de résolution**

Monsieur le Maire informe que suite à la vente d'une maison individuelle en zone artisanale, le notaire a relevé une clause de droit de résolution au profit de la commune. Il s'agit de la parcelle n° 103/28 section 47.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer ce droit de résolution.

### **c. Travaux**

- Des travaux d'entretien de la voirie seront entrepris courant juillet 2023 par Starter TP.
- L'entreprise Matrol interviendra rue du Rhin pour boucher les trous. Sur la portion mitoyenne avec Chalampé, les frais seront partagés : 50% Chalampé et 50% Rumersheim-le-Haut (2 488 € TTC).
- Remplacement des moteurs des portes sectionnelles de la caserne avec mise aux normes (5 158 € TTC).
- Eclairage public campagne 2023 : coût total d'un montant de 49 248,36 € TTC. Le Syndicat Territoire Energie Alsace nous a attribué une aide de 12 940 €. De plus, un dossier « Fond Vert » est en cours. A noter que l'arrêt de l'éclairage public la nuit diminue la facture d'électricité de moitié.

### **d. Chasse**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée

- que c'est l'année de renouvellement des baux de chasse. Le cahier des charges a été signé par le Préfet en juin 2023,
- qu'il a pris part à une formation organisée par l'AMF le 9 mai 2023,
- qu'une réunion d'information à la CCARB sera organisée courant du mois d'août,
- que les chasseurs actuels souhaitent reprendre la chasse au gré à gré,
- que la première réunion de la Commission consultative de la chasse aura lieu en septembre 2023.

### **e. GSM**

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de la GSM à la suite de nombreuses demandes des habitants et conseillers. Il rappelle les dates clé et expose les faits tout en précisant qu'il n'y a pas lieu d'en débattre lors de cette réunion.

- Un arrêté préfectoral donnant l'accord à l'extension a été obtenu le 5 juin 2020
- Un recours contestant l'arrêté préfectoral a été déposé le 5 octobre 2020 par :
  - l'EARL Guy GROSHENY
  - L'EARL LE HAMMERSTATT
  - La SCEA MEYER RAYMOND ET FILS
- Une demande d'accompagnement a été adressée à Maître DANGEL du cabinet ADVEN afin d'expliquer les intérêts de la Commune (coût : 3 528 €).

- Le jugement du 14 avril 2023 admet l'intervention de la commune dans ce dossier (recours contre la Préfecture et GSM) et rejette les fondements du recours.
- En date du 15 juin 2023, les requérants font appel du jugement du 14 avril 2023.
- La Commune va à nouveau missionner Maître DANGEL pour défendre les intérêts de la Commune.

## INFORMATIONS

- ◆ Bouclage sur réseau d'eau en zone artisanale nécessaire pour assurer une pression d'eau suffisante au niveau des bouches d'incendie. Des bornes incendie sont à rajouter dans la zone. Les devis sont en cours.
- ◆ Remise de l'insigne à notre correspondant défense Sophie DEHARBE.
- ◆ Plateforme d'entraînement des sapeurs-pompiers : sur la base des premiers devis, le coût total s'élève à 39 587 € TTC. Il est proposé que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers prenne en charge 12 480 € TTC et la Commune 27 104 € TTC. La mise en place de l'ensemble sera faite bénévolement par les membres de l'Amicale des SP (1 800-2 200 heures). La peinture des containers serait offerte à l'Amicale par l'entreprise RTL Carrosserie Industrielle. La CEA devrait verser une subvention de 6 000 € minimum. D'autres possibilités de subvention sont étudiées. Une solution pour déplacer la terre actuellement présente sur le terrain est à l'étude. Le projet sera délibéré lors du prochain Conseil Municipal.
- ◆ Le montant des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'étage chez Tentations Croquantes s'élève à 53 260 € HT (incluant les missions de contrôle). Le budget était fixé à 50 000 €. La CEA verse une aide de 5 820 €. La partie climatisation a été prise en charge par Tentations Croquantes. A noter que la nouvelle terrasse extérieure a été totalement financée par Tentations Croquantes.
- ◆ Le tableau des travaux de réfection de la toiture de la salle des sports a été envoyé par mail aux conseillers municipaux le 25 juin 2023. Après consultation des entreprises, le coût global est de 319 390 € HT, inférieur de 29 859 € à l'estimation. Le montage final du dédommagement par les entreprises sera disponible la semaine prochaine.
- ◆ La vidange de la station d'épuration aura lieu la semaine prochaine. Un article sur les boues et leur épandage a été inséré dans le Flash Infos de juillet pour expliquer le principe aux villageois.
- ◆ TDF : une étude de positionnement de l'antenne (26 mètres) est en cours. L'endroit sélectionné se trouve proche de la forêt de la Hardt.
- ◆ Plantation d'arbre dans la cour de l'école élémentaire courant de l'automne. Un projet scolaire de banc de l'amitié est également envisagé.

## TOUR DE TABLE

### ❖ **Mme WALTER Laetitia :**

- After works : rappel du choix du lieu par les différents présidents d'association en réunion début d'année. Décision commune de se délocaliser à la salle des sports cette année. Le terrain derrière la mairie était convivial mais très abîmé lors des dernières soirées. Cette année de repos permettra de faire respirer le terrain qui été réensemencé. De plus, l'accès aux toilettes par l'atelier communal n'est pas idéal et peut poser des problèmes de sécurité.

Deux after works organisés par l'association des Elsass Gorilles et la Musique Concordia ont permis de belles soirées depuis le 9 juin 2023. La prochaine date est le vendredi 7 juillet 2023 par l'association de Marceau l'Aventurier.

- Associations : plusieurs assemblées générales ont eu lieu.  
Foot : belle réussite cette année avec la montée en division 4. Plusieurs manifestations seront organisées par les footballeurs tout au long de l'année.  
Badminton : première année en tant qu'association autonome présidée par M. FISCHER Eric, qui compte 34 membres. Des manifestations et des rencontres de badminton sont également organisées tout au long de l'année.
- Salle des sports : en raison des travaux qui auront lieu à partir du mois de septembre 2023, des activités devront être délocalisées soit dans la salle de musique soit dans d'autres locaux. Les plannings sont en cours de modification. Pas d'incidence sur l'association de foot. Le Basket aura des créneaux dans s'autres villages pendant la période des travaux.

### ❖ **M. BADER Hervé :**

- Le marquage de plusieurs passages piétons a été refait. Les deux passages piétons oubliés seront faits lors de la prochaine campagne de marquage.
- Salle des sports : rencontre avec M. BOUTANTIN, architecte, la semaine prochaine. Les membres du comité consultatif travaux seront conviés à prendre part aux réunions de chantier avec les entreprises, pour ceux qui sont disponibles.
- Etude de sécurité : le rapport concernant la vitesse et le passage n'est pas encore disponible. Un tour du village a également été fait par rapport au stationnement.
- Lampes LED dans les deux écoles et à la salle de musique : 117 plaques de néons sont à changer. Les devis sont en cours et les différentes subventions sont à l'étude.
- Journée Citoyenne : il souhaite apporter quelques modifications pour la prochaine JC pour avoir plus de soutien et d'aide dans l'organisation de cette manifestation qui se prépare 6 mois en amont.

### ❖ **Mme DE SOUSA Sandra :**

- Un double conseil d'école a eu lieu le vendredi 30 juin 2023.

- La kermesse du 16 juin 2023 s'est bien passée.
  - Un exercice pompiers a eu lieu aux écoles le 3 juillet 2023.
  - Les effectifs à la rentrée 2024 seront de 27 élèves à l'école maternelle et 41 élèves à l'école élémentaire.
  - Sortie du 7 juillet 2023 à la Petite Cognée pour découvrir la menuiserie et ensuite les cigognes.
  - Une réorganisation des activités sportives de l'école élémentaire avec une préférence pour celles en extérieur durant la période des travaux à la salle des sports est en cours.
  - Changement potentiel d'horaires de classe pour la rentrée 2024.
- ❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**
- 1Aua : une réunion avec l'ensemble des propriétaires a eu lieu. L'opération se fera sans les parcelles des petits jardins de la rue des Jardins. M. THUET Thomas émet quelques réserves sur cette zone « délaissée » qui pourrait être source de problèmes à venir. Il souhaite également savoir s'il y avait des possibilités d'obliger les propriétaires récalcitrants des petits jardins à intégrer le projet.  
La prochaine étape sera l'organisation d'une réunion avec le lotisseur.
- ❖ **Mme DEHARBE Sophie :**
- Retour sur la plateforme d'entraînement des sapeurs-pompiers qui bénéficiera d'une sécurité tout autour avec pose d'une clôture d'enceinte et d'un portail. Elle confirme l'important d'avoir cette plateforme pour se préparer aux différentes formations et pour maintenir les acquis.
- ❖ **M. BODINET Martial :**
- L'after work de la Musique s'est bien déroulé, néanmoins il précise que certaines personnes trouvaient l'endroit derrière la mairie plus convivial.
  - Relance de la balade musicale en mode nocturne et semi-nocturne le samedi 16 septembre 2023, avec un concert à l'étang du Grün en soirée. Le terrain communal (anciennement WALDI) pourrait servir de parking.
- ❖ **M. THUET Thomas :**
- La renouée du Japon est en train d'envahir l'ancienne décharge. Il faudrait voir comment se débarrasser de ce végétal envahissant ou du moins en limiter la prolifération.
- ❖ **Mme GROTZINGER Caroline :**
- La végétation du niveau du virage de la GSM empiète sur la chaussée, ce qui réduit la visibilité et rend la circulation en voiture dangereuse notamment quand deux véhicules se croisent.
  - Relance de la boîte aux lettres du Père Noël cette année.
  - Stationnement gênant et dangereux rue de Chalampé au niveau de l'ancienne propriété IFFRIG.
- ❖ **M. BADER Hervé :**
- Il revient brièvement sur sa pause de un mois en tant qu'adjoint durant le mois de juin. Afin de stopper toute polémique à ce sujet, il a fait don de son indemnité mensuelle dans son

intégralité à l'association des écoles. L'enveloppe a été remise à Mme DE SOUSA et sera transmise aux institutrices.

**La séance a été levée à 21 h 50.**

**Pour extrait conforme  
Rumersheim-le-Haut, le 10 juillet 2023  
Le Maire**

**T. SCHELCHER**

